



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE TECHNIQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Présentation de la méthodologie pour la comparaison des tracés. Présentation des résultats des mesures des indicateurs pour chaque tracé.	Date de la réunion Jeudi 10 juin 2010 (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Mercredi 8 septembre 2010 (14h30 – 17h00) L'Hôpital St Jean - SARRAZAC

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr		X	X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND			X	X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
EGIS géotechniques	Isabelle ESTEULLE			X	X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Conseil général de Corrèze	Noël MARTINIE			X	X
Conseil général du Lot	Jean-claude REQUIER			X	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE		X		X
Commune de Cavagnac	Serge GUTIERREZ		X		X
	Nicole POULET		X		
Commune de Cazillac	Jean-louis PRADELLE		X		X
Commune de Condat	Lucienne BARRE			X	X
Commune de Cressensac	Guy LOURADOUR			X	X
Commune de Cuzance	Gérard LACROIX			X	X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Serge SOURZAC		X		
Commune de Sarrazac	André ROBERT		X		X
	Habib FENNI		X		
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Raymond RISSO			X	X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Georges PAUTY			X	X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-claude REQUIER			X	X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE			X	X
	Jean-pierre DELMAS			X	
CCI de Corrèze	Anne MAMBRINI			X	X
DDT Lot	Jean-marie GUICHARD		X		X
ASF	F. REYNAUD		X		X
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Robert PARROUX			X	X
Accès cible	Serge LANSKOY		X		X
	Olivier VERNEJOUL		x		
AICN	Richard MICHAUD		X		X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Association Condat dans la Tourmente	Jacques GARRIE		X		X
	Didier ROQUES		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER		X		X
	Nicolas CRESPEL		X		
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Bruno LUCAS		X		X
Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin	Vincent NICOLAS			X	X
Association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac	Jean-louis VANEL		X		X
Association de sauvegarde du patrimoine de Sarrazac	Jean-claude TASSAIN			X	X
GADEL	Jean-claude KANDEL			X	X
Association Turenne Environnement	Roger GUEGAN		X		X
	Pierre FLANDIN-BLETY		X		

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 3 – session 7	10 juin 2010

Introduction

M. COLIN, garant de la concertation, accueille les participants puis demande à chacun de se présenter.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, demande à Monsieur COLIN la date qui est prévue pour l'enquête publique.

M. COLIN, garant de la concertation, souligne les délais importants, 2 ans au minimum, pour préparer l'enquête publique.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, indique que l'on est dans une phase d'avant-projet. Quand on aura choisi le tracé, on passera à la phase d'avant-projet sommaire, puis, on passera à l'étude d'impact. On pourra alors aller à l'enquête publique. Il souligne que l'on fait sur ce projet beaucoup plus que sur les autres en termes d'études et de concertation préalable.

M. FLANDIN-BLETY souligne que les effets de seuil donnent des différences qui ne sont pas aussi prononcées sur le terrain. On a aussi affaire à des bandes passantes et donc comment peut-on avoir des chiffrages aussi précis ? Les notations reposent sur des études que nous n'avons pas toujours en main et donc nous ne sommes pas juges. Ceci relativise notre travail, ajoute-t-il.

Monsieur SANÇON souligne que chacun peut exprimer ce qu'il veut et que l'on va chercher à apprécier les divergences et on donnera aux élus la mesure de ces divergences. Il s'agit d'exprimer l'acceptabilité du projet et d'évaluer comment les associations et les élus le perçoivent. Il y a déjà beaucoup d'informations pour pouvoir travailler.

M. COLLIN, Egis, indique que le bureau d'études a fait des tracés-test dans chaque bande de passage pour établir la notation.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, rappelle les différentes étapes qui ont précédé cet atelier.

Elle signale aussi la concertation citoyenne qui a eu lieu du 21 avril au 29 mai 2010.

Elle précise l'articulation avec la 6^{ème} session d'ateliers qui a eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin. Ils avaient pour objectifs d'essayer d'avoir, sur les tracés de base, une appréciation globale sur ceux-ci tout en permettant l'expression d'autres appréciations et de mesurer les écarts d'appréciation.

Cette 7^{ème} session repart du travail des précédents ateliers et de l'expression des appréciations et des observations transmises depuis ces ateliers. Ces observations vont être prises en note. L'objectif n'est pas de débattre du bien fondé des avis des uns et des autres.

Un intervenant s'interroge sur le fait que dans le profil en long le mot « pente » ait disparu.

M. COLLIN, Egis, précise que ceci a été enlevé parce que ce n'était pas un critère déterminant.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise avoir reçu les avis de la Mairie de Nespouls, de l'AICN, de l'association Condat dans la Tourmente.

M. COLLIN, Egis, présente à nouveau les 69 critères avec les appréciations faites par le bureau d'études. Il ajoute que 2 colonnes « minimum / maximum » permettront de recueillir les écarts d'appréciation exprimés par les membres de l'atelier. Ces écarts seront saisis en séance.

□ **La géométrie plane**

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, demande de mettre la note B aux T1 et T2.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime que ces changements doivent être justifiés.

M. COLLIN, Egis, précise que le T5 était moins performant que les autres tracés.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, souhaite dégrader T4 en B. Pourquoi change-t-on ce qui était acté la semaine dernière, demande un participant ?

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, veut savoir qui va trancher.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, fait remarquer qu'il n'y aura pas de consensus. Des avis différents, c'est normal avec autant de personnes membres du Comité de Suivi. Le choix se fera en prenant en compte les différentes appréciations apportées.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, précise qu'il n'y a pas d'autres méthodes possibles. La règle du jeu est d'avoir une approche qualitative, mais non de rechercher une pseudo-majorité quantitative.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, veut savoir pourquoi on modifie le classement du T1 et de T2 ?

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, estime qu'il y a un aspect plus négatif sur le T1. Quel sera le poids des écarts dans le choix de la cotation du critère, est-il demandé ?

M. SANÇON, Conseil général du Lot, indique que les services du Conseil Général exposeront aux élus les atouts et les inconvénients proposés à travers la cotation EGIS et les écarts d'appréciation. Tous les critères n'ont pas la même valeur. On aura une liste d'atouts et d'inconvénients pour chaque tracé. A côté, on aura une mesure de divergence d'appréciation. Si celles-ci sont fortes, on dira que la solution a une acceptabilité globalement mauvaise. Tout ceci sera une indication pour les élus.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, propose que le T5 soit déclassé en C.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, ne comprend pas pourquoi sur le T3, il est noté « montée sinueuse » car il est appelé à devenir plus rectiligne.

M. GARY, commune de Turenne, demande de ne pas mettre en doute la qualité du travail des bureaux d'études.

Si on parle de fluidité en T3, il faut mettre T2 en B, souligne un participant.

Longueur du tracé

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, conteste la note pour le T2, compte tenu du linéaire exposé plein-Nord.

Une personne souligne qu'on avait mis T2 en B lors de l'étude précédente.

Qualité du tracé

M. PATIER, commune de Nespouls, propose B ou C pour le T1 et le T2.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, propose le T2 en B.

M. PATIER, commune de Nespouls, annonce qu'il a parcouru tous les tracés. La montée est impressionnante sur le Causse, souligne-t-il.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, fait remarquer que si des associations veulent noter les T1 et T2 en C, ce sera pris en compte.

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette, veut savoir comment croiser le tracé T1 avec la route actuelle au niveau du déblai.

M. COLLIN, Egis, estime qu'on pourra dévier et rétablir la route actuelle.

M. GEFFRAY, Conseil général du Lot, en réponse à une question sur l'intégration dans le coût de ce type d'aménagement, précise que celui-ci ne pourra être précisé qu'au fur et à mesure des études. Il y a forcément un degré d'imprécision à ce stade. L'important ce n'est pas d'avoir une valeur absolue, mais une évaluation comparative selon les mêmes procédés d'évaluation. On sait que l'on a des difficultés techniques avec la montée sur le Causse.

Dénivelé cumulé

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, veut savoir si le cumul est réel ou fictif. Il propose que les itinéraires existants soient classés en B.

M. COLLIN, Egis, l'enregistre à côté de la note initiale.

Possibilités de dépassement

M. COLLIN, Egis, explique que c'est la contrainte de ne pas pouvoir dépasser qui doit être prise en compte pour expliquer la cotation.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, demande si la section autoroute est prise en compte.

Monsieur COLLIN répond que oui.

M. MICHAUD, AICN, demande que le T3 soit en A. Même demande pour l'association Turenne Environnement.

Un participant demande s'il est possible de limiter le nombre de voies de dépassement.

Monsieur COLLIN explique que l'option de base est de faire une voie supplémentaire dans les pentes fortes. Ailleurs, c'est possible, mais cela coûtera cher.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, constate que le T3 n'a pas de créneau de dépassement et on vient de reclasser T3 en A.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, explique que c'est l'itinéraire complet qui est apprécié.

Le Maire de Nespouls, l'association Turenne Environnement et le Maire de Cavagnac confirment le classement en A du T3.

Visibilité

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, veut placer le T3 en B, car il y a une différence par rapport à l'itinéraire existant.

Point d'échanges

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette, veut savoir, de manière générale, comment va pouvoir sortir de chez lui le riverain.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, rappelle le principe de désenclavement par voie parallèle. Ceci sera étudié au cas par cas.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, constate que cela va augmenter le coût.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac : quid des voies communales ? Seront-elles traitées comme les accès directs des propriétés ?

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, confirme, tout en précisant que ce sera au cas par cas.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, précise que ce qui est apprécié, c'est le nombre d'intersections.

Profil en travers

M. FENNI, commune de Sarrazac, signale que la fois dernière on avait dit, qu'en T3, on regarderait si on ne le mettait pas en A, au regard des 19 km des 2 x 2 voies. Il faut le mettre en A.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, enregistre la différence d'appréciation.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, ainsi que l'association Condat dans la Tourmente, la mairie de Cavagnac, la mairie de Nespouls, l'AICN, confirment l'appréciation en A.

En réponse à une question sur le poids de l'appréciation, M. SANÇON, Conseil général du Lot, estime qu'on aura une vision qualitative assez précise de celles-ci. Il ne s'agit pas, toutefois, de procéder à un quelconque vote compte tenu de la représentation différente des personnes présentes à l'atelier.

M. GARRIE, association Condat dans la Tourmente, est étonné du volume des terrassements au mètre linéaire.

M. COLLIN, Egis, explique que l'approche retenue est de rechercher l'équilibre en déblais et remblais.

M. GARRIE, association Condat dans la Tourmente, s'interroge sur le 895 000 m³ de remblais sur 11 km de routes. Il arrive, lui, à 411 000 m³ et demande que ces chiffres soient vérifiés.

M. COLLIN, Egis, indique qu'il s'est appuyé sur des tracés-test, mais les recalculera pour vérification.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, invite l'assemblée à relativiser ces chiffres à ce stade de l'étude.

Un participant signale qu'il y a 5.000 m³ de différence dans les totaux, ce qui représente un coût financier non négligeable.

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette, qu'on ait supprimé le seul forage qui pourrait donner l'épaisseur des marnes molles à la hauteur de la source du Saut du Chevalier. Il aurait été intéressant de savoir s'il fallait décaper ou ramener des remblais. Il aimerait avoir la connaissance des résultats de ces sondages.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, demande lui aussi ces résultats.

M. GARNIER, Egis, précise que ces résultats seront disponibles.

M. OLIVIER, Conseil général du Lot, mettra sur internet une vue en plan avec les coupes et les résultats des différents essais et ceci avant le Comité de suivi du 24 juin 2010.

Difficultés géotechniques

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, propose B en T3, vu le peu de différence linéaire avec le T1 et le T2.

Que va-t-on faire dans les plaines alluviales, demande le maire de Cavagnac ?

M. GARNIER, Egis, précise que dans les zones inondables, les tracés suivent souvent des routes existantes.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, et l'AICN partagent cette proposition.

Falaise

Pourquoi B en T4, demande un participant qui demande de le mettre en C ? Plusieurs associations rejoignent cette position.

Un autre participant fait remarquer qu'il faut raisonner en valeur relative et demande ainsi que d'autres associations à maintenir la note existante.

M. FENNI, commune de Sarrazac, tient à exprimer plusieurs observations :

- on a perdu un peu de lisibilité dans les notations déjà discutées la semaine dernière,
- par rapport au T3, il a le sentiment d'une volonté de baisser la qualité de la notation,
- ceci l'amène à penser que ces écarts vont compliquer les affaires par la suite.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, confirme cette déclaration du maire de Sarrazac.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, constate qu'il faut jouer le jeu.

M. FENNI, commune de Sarrazac, précise que sa remarque porte sur la variabilité des appréciations exprimées.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, signale que l'épaisseur du sous-sol va fortement influencer le coût du projet, ce qui introduit beaucoup de relativité.

Les coûts

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, informe que les coûts sont relatifs à ce stade.

EXAMEN DES SOUS-VARIANTES

M. COLLIN, Egis, explique la méthodologie retenue pour apprécier les sous-variantes :

- comparaison de chaque sous-variante avec son équivalent du tracé de base,
- appréciation de l'impact de la sous-variante sur le tracé de base complet.

ainsi que les propositions pour leur prise en compte ou non pour le tracé de base.

Il passe ensuite en revue chaque sous-variante et demande à chacun de s'exprimer à la suite de cette présentation.

> T1 a

Un participant fait remarquer que cette variante passe à l'intérieur d'un site classé.

> T1 b

M. REYNAUD, représentant ASF, aimerait connaître les niveaux de trafic ramenés par Voie d'Avenir.

M. OLIVIER, Conseil général du Lot, précise que ceux-ci ont été communiqués.

M. REYNAUD, représentant ASF, fait remarquer que les modifications apportées à l'échangeur devraient être apportées sous exploitation et seront difficiles car il faut reconfigurer complètement l'échangeur.

M. PATIER, commune de Nespouls, demande que l'échangeur puisse permettre l'accès à l'aéroport.

> **T2 a**

M. REYNAUD, représentant ASF, souligne que le raccordement de ce tracé à l'autoroute est encore plus délicat.

M. PATIER, commune de Nespouls, convient que le raccordement au Parc d'Activités demanderait une étude complète.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, souligne qu'il n'y a pas de connections entre les deux zones de l'aéroport et du Parc d'Activités, ce qui va nécessiter des aménagements supplémentaires.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, veut savoir si l'aire de service de Pech-Montat continuera à exister avec le nouvel échangeur.

M. REYNAUD, représentant ASF, demande un peu de temps pour faire l'étude.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, rappelle que l'idée de base était la suivante : « il y a un franchissement de l'autoroute, il y a des bretelles, il suffit de se raccorder ». S'il faut rebâtir un échangeur de chaque côté, on arrive à la limite de la faisabilité.

> **T2 b**

Pas de remarques.

> **T3 a**

Il est demandé de faire très attention à la variante Nord et de regarder, au cas par cas, toutes les maisons qui ont une sortie directe sur la route.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, est de l'avis d'EGIS sur la position par rapport au T3 a. De plus, il n'y a que 500 mètres linéaires de zone inondable contre 1,5 km pour la variante Sud.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, propose de renvoyer au Comité de Suivi la décision sur ce choix.

M. COLLIN, Egis, propose de garder le T3 a pour des études plus fines, si cela s'avérait nécessaire. Il précise qu'il y plus d'habitants impactés par le T3 que par le T3 a. Par contre, la déviation aura l'avantage de dévier le trafic de transit.

Un participant fait remarquer que la majorité de la population est favorable au contournement de Condat par le Nord.

> **T4 a**

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime que le T4 de base créé ex nihilo ne réutilise par la RD 23 et va impacter la zone naturelle en proximité de la zone de loisirs. Eliminer le T4a est prématuré pour lui.

M. PRADELLE, commune de Cazillac, souligne qu'une partie du tracé est hors fuseau.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime qu'on est certainement en présence d'une zone très riche en vestiges archéologiques.

M. PRADELLE, commune de Cazillac, estime qu'il y a certainement beaucoup de cavités. La T4a rapproche de zones d'habitations de L'Hôpital St-jean et on aura une circulation de voitures de particuliers qui n'utiliseront pas la T4 a. On va leur offrir une possibilité qui sera préjudiciable pour les riverains.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime qu'il vaut mieux utiliser les voies existantes. Le secteur traversé est une des seules zones naturelles encore conservées et son association trouverait tous les moyens pour s'y opposer. Il en prévient chacun.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, propose de présenter ces deux tracés au Comité de Suivi.

> **T4 b**

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime qu'on passe à moins de 100 mètres du village du Murat qui est superbe.

Plusieurs participants rejoignent la position de M. VANEL.

M. COLLIN, Egis, précise que le T4 b apporte des avantages, mais ceci ne permet pas de choisir le T4 à la place du T3. Cette sous-variante, qui améliore le temps de parcours, ne serait examinée que si le T4 était retenu.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime que le T4 de base coupe en deux la propriété du Moulin de Paunac.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, présente une contribution des habitants de Friat. Il estime que ce village n'a pas été correctement évalué dans le chapitre environnement et socio-économie.

> **T4 c**

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement souligne qu'il y a une très forte activité agricole sur le secteur de la Barbonie. Moins on passera à côté, mieux ça vaudra.

> **Gratuité de l'échangeur**

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette, veut savoir ce que rapporte cette zone de péage.

M. REYNAUD, représentant ASF, ne peut répondre car il appartient à la Direction Technique.

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette, souligne que certaines collectivités rachètent le passage lui-même et payent à la place de l'automobiliste.

M. REYNAUD, représentant ASF, ne peut s'engager sur une évaluation du coût du rachat.

> **Transformation en échangeur complet**

M. REYNAUD, représentant ASF, admet qu'il faudra un reconditionnement total du système de péage. Il faudra dissocier le système entre le transit local et les autres véhicules.

M. CRESPEL, association de défense de la Vallée de la Merlette : il n'y a plus de distance gratuite entre Nespouls et la Barrière.

M. COLLIN, Egis, souligne que le péage gratuit est envisagé pour les personnes venant de la Voie d'Avenir et allant vers le Nord.

M. REYNAUD, représentant ASF : il faudra élargir des ouvrages, ce n'est pas aussi simple.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, précise que le Conseil Général fait confiance à l'ASF pour fournir les bonnes solutions. Il faudra réintégrer ces coûts dans notre financement prévisionnel. Le Conseil Général demandera à l'ASF de tenir compte du fait que cela produira des recettes supplémentaires et significatives.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, souligne que pour les habitants de ce secteur, sortir en venant du Sud à cet échangeur est très important.

M. COLIN, garant de la concertation, conclut cet échange : ASF va travailler cette demande de rachat de péage et de mise en place d'un échangeur avec des contraintes.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, veut préciser qu'il s'agit plus d'une option que d'une variante.

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, veut savoir si les variantes mixtes entre T1 et T2 vont être étudiées.

M. COLLIN, Egis, signale que ces études n'ont pas encore été engagées.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, en conclusion, présente toutes les étapes de la démarche depuis le début. Elle présente la fin de l'étape 3 qui va se dérouler de mi-juin à mi-septembre et comprendra le bilan de la concertation publique.

L'étape 4 se produira après le choix du tracé présentant le plus d'apports et le moins d'impacts. Elle se passera d'octobre à décembre 2010.

ETAPES A VENIR

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise que le Comité de Suivi du 24 juin validera les appréciations et les écarts sur les tracés. Il enregistrera les tracés avec sous-variantes : celles qui ont été retenues et celles sur lesquelles le Comité de Suivi statuera.

L'ordre du jour du Comité de Suivi est présenté :

- la restitution des travaux des ateliers de cette étape 3,
- l'expression des avis de synthèse et des écarts d'appréciation,
- une première lecture quantitative des registres d'expression et du site internet.

Ensuite, après le 24 juin, il y aura une analyse qualitative et une lecture des délibérations des Communes de la zone d'étude, ainsi qu'une mise en forme du bilan de la concertation publique.

Le choix du tracé se fera après ces présentations et permettra au Bureau EGIS d'engager les études d'avant-projet qui correspondent à cette étape 4.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, constate que seulement 14 Communes ont été conviées à faire des observations. Or, il y a des observations qui ont été faites par des habitants d'autres Communes.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise que le périmètre de concertation correspond à la zone d'étude précisée dans la délibération du Conseil Général du Lot.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, prend acte de cette décision.

M. COLIN, garant de la concertation, remercie tous les participants en conclusion de l'atelier.